

COMPTE RENDU

Monsieur le Président ouvre la séance du Conseil d'administration à 18h05, le quorum (>16) étant atteint.

1-1 Adoption du compte rendu de la séance du 27 avril 2021

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

[délibération n° 1 – 16 POUR/ 16 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-2 Adoption de l'ordre du jour du Conseil d'Administration

Monsieur le Président propose des modifications à l'ordre du jour :

- Le point suivant est ajouté :
- Calendrier PFMP

[délibération n° 2 – 16 POUR/ 16 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-3 Affaires pédagogiques

1-3-1 Répartition pédagogique, point sur le TRM

Quelques ajustements ont été nécessaires sur le LGT avec notamment un poste complet à 18h en SES et un CSR de 17h en histoire géographie dus à l'ouverture de groupes dans ces spécialités.

Concernant la SI, le professeur nommé sur le poste supprimé ne souhaite pas assurer son service au lycée.

Pour la SEP, un reliquat de 7 HSA qui sera consommé d'ici septembre pour la mise en place des chefs d'œuvres.

Monsieur le Président indique que la structure à la SEP et au LGT est confirmée de part les affectations malgré un taux de pression inférieur en seconde générale à l'an passé, qui peut s'expliquer par la différence d'accueil des élèves en demi jauge sur les lycées publics et en jauge complète sur les lycées privés.

Pour la SEP, un remplissage identique voire meilleur que les années précédentes.

Un bilan sera présenté au prochain CA une fois les inscriptions finalisées.

Monsieur Cahn, parent d'élève s'inquiète de la différence de niveau entre les élèves du lycée et ceux des établissements privés. Mme Legardinier lui assure que les programmes ont été traités par les enseignants malgré les périodes de confinement.

1-3-2 Règlement intérieur : nouveaux horaires

Les nouveaux horaires ont été travaillés avec des enseignants et CPE dans l'objectif de permettre l'alignement des horaires sur les deux sites (Mode et Renaudeau) et d'être adaptés avec les horaires de transport, notamment la fin des cours le mercredi à 12h et les soirs à 17h25. Ces nouveaux horaires ont aussi été débattus avec le CVL.

Les avantages sont les suivants : une fin de journée à 17h25 avec une dernière heure plus utilisable sur l'emploi du temps et un temps de pause méridienne de 1h25. Deux inconvénients apparaissent : une récréation et des temps de déplacements intercourts plus courts.



Monsieur Cahn, parent d'élève s'inquiète des horaires particuliers comme 10h03, Monsieur le Président le rassure en lui disant que les élèves se calent facilement sur les sonneries.

Monsieur Duret, enseignant, regrette un temps de récréation plus court qui va moins permettre aux élèves de se retrouver. Monsieur le Président rappelle le créneau 12h58-13h22 qui est un temps commun libre à tous et qui permettra des moments d'échanges.

Mme Legardinier, proviseure adjointe, indique que Choletbus prépare une plaquette d'information à l'attention des élèves avec les horaires de bus en correspondance avec nos nouveaux horaires, mettant ainsi en évidence des navettes directes entre le lycée et les halles. Choletbus sera également présent lors des prochaines portes ouvertes du lycée.

[délibération n° 3 – 16 POUR/ 16 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-3-3 Autorisation de recrutement des AED

Le lycée a la même dotation que l'an dernier à savoir : 9,92 pour le LGT, 7,42 pour la SEP soit un total de 17,34 équivalent temps plein.

Cette année, 3 départs sont à noter : 2 pour une réussite à un concours administratif et 1 contrat non renouvelé.

Monsieur le président, demande donc une autorisation pour signer les nouveaux contrats.

[délibération n° 4 – 16 POUR/ 16 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-3-4 Permanence d'été 2021

Monsieur Deschamps, gestionnaire en chef, présente le tableau des astreintes pour les permanences d'été. Une société de gardiennage intervient entre le 17 juillet et le 15 août. Monsieur Deschamps souhaite des consignes plus strictes pour cette société comme la vérification systématique de toutes les portes.

[délibération n° 5 – 16 POUR/ 16 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-3-5 Calendrier des PFMP

Des travaux d'aspiration dans l'atelier bois, nécessaires pour des conditions de sécurité, ont obligé la modification du planning des périodes de stage. Le nouveau calendrier est donc présenté aux membres du CA.

[délibération n° 6 – 16 POUR/ 16 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-4 Affaires financières

1-4-1 Décision Budgétaire Modificative exercice 2021

Monsieur Deschamps propose un prélèvement sur les fonds de réserve du service général à hauteur de 40 000 € qui se décompose en :

- 20 000 € sur le service AP pour l'achat de manuels scolaires à hauteur de 15 000 € et d'équipements informatiques à hauteur de 5000 €. Monsieur Deschamps rappelle que l'achat des manuels scolaires est habituellement subventionné par la région mais qu'actuellement, il ne reste que 1000 € sur les subventions allouées les trois dernières années et qu'il n'y a, à ce jour, pas de complément de dotation, or des ajustements pour des effectifs supplémentaires et des livres numériques sont nécessaires.

Comme convenu avec les services de la région, l'établissement fera une demande de prise en charge de ses dépenses en 2022 afin de compenser cette avance.

- 20 000 € sur le service ALO pour l'achat d'une tondeuse, des mises aux normes pour la sécurité incendie et l'installation de faux plafonds : pour ce dernier achat, il a été convenu avec la région qu'elle fournisse les matériaux et que les agents de maintenance du lycée fassent les travaux. Une délibération dans ce sens est prévue à la commission permanente de la région en septembre. Compte tenu du besoin évident de d'améliorer les conditions acoustiques de certaines salles du bâtiment B, 2 salles ont déjà été équipées de faux-plafonds sur les fonds du lycée. Les 20 000 € serviront également à compenser l'augmentation des coûts des fournitures.



Monsieur Deschamps rappelle que le fonds de réserve était de 256 090,29 € au 31 décembre 2020 et qu'il est de 160090,29 € aujourd'hui avec deux DBM de 56 000 € puis de 40 000 € aujourd'hui.

3/6

[délibération n° 7– 16 POUR/ 16 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-4-2 Admission en non-valeur et remises gracieuses

Monsieur Deschamps propose une admission en non-valeur d'un montant de 22,02€ pour une caisse à outils acquise en 2017 ainsi qu'une remise gracieuse de 156,10€ concernant la location d'une chambre en raison de difficulté financière.

[délibération n° 8 – 16 POUR/ 16 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-4-3 Mise à la réforme de matériel : matériel de sciences, matériel section bois, cartes de géographie, imprimante 3D, divers ...

Plusieurs matériels sont mis à la réforme dont du matériel du laboratoire de Physique : oscilloscopes, multimètres, voltmètres et ampèremètres. Une partie de ces appareils sont vendus aux enseignants pour la somme de 20€ pièce et le reliquat est donné à l'université de Tunis qui doit prendre à sa charge son acheminement.

Des mortaiseuses à chaînes, à mèches et des presses de la section bois, une imprimante 3D, des postes à souder stockés dans le vieux préfabriqué du parking sont également mis à la réforme.

De plus, M. Deschamps désirent garder l'ordinateur portable après son départ à la retraite pour conserver sa base de travail en cas de contrôle propose la vente et le rachat de son ordinateur au prix de 600 €.

Monsieur Bal, enseignant pose la question du démontage du vieux préfabriqué. Contenant de l'amiante, le lycée ne peut pas prendre à sa charge son évacuation. La rénovation de l'internat sera peut-être l'occasion pour la région de solutionner la question.

[délibération n° 9– 16 POUR/ 16 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-4-4 Règlement général sur la protection des données (RGDP)

Monsieur Deschamps propose de valider le règlement général sur la protection des données (RGDP) qui sera mis en ligne. Toutes les données personnelles traitées par le lycée doivent être recensées et consignées dans le registre académique.

[délibération n° 9 – 16 POUR/ 16 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-4-5 Tarifs : location de locaux par des organismes de formation extérieurs éducation nationale

Le tarif pour la location des locaux au est d'environ 10€ par heure. Il s'appliquait également à d'autres organismes extérieurs à l'éducation nationale. M. Deschamps propose de différencier les tarifs avec un coût de 80€ (soit 20€ de l'heure) pour une demie journée et 150 € pour une journée pour les organismes extérieurs, (hors éducation nationale).

Monsieur Bal s'interroge sur la nature des organismes extérieurs : M. Deschamps rappelle que les locaux du lycée de la Mode sont souvent sollicités pour les plateaux techniques par des organismes de formation, autres que le Greta-CFA).

[délibération n° 10 – 16 POUR/ 16 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-4-6 Tarifs caisse à outils

M. Deschamps présente les tarifs pour les caisses à outils et trousseaux fournis aux élèves. Il rappelle que les familles payent 20% du montant réel de la caisse pour les lycéens et 50% pour les BTS et que la région aide à leur financement à hauteur de 30 000€.

Les caisses sont préparées par les magasiniers et permettent à tous les élèves la même qualité d'outillage pour leur cursus scolaire. L'élève pourra acquérir la caisse au bout d'un an minimum dans l'établissement.

[délibération n° 11 – 16 POUR/ 16 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]



1-4-7 Liste de fournitures : 3^{ème} PM et STD2A :

4/6

Les secondes suivant l'option Culture Création Design et les STD2A doivent acquérir des fournitures qu'ils peuvent commander en bénéficiant d'une commande groupée. Il ne s'agit pas de la « caisse à outils » mais de fournitures scolaires payées en totalité par les familles. La mallette de fourniture est préparée par le partenaire Palette Saint Luc, spécialiste en arts appliqués.

Une liste de fourniture est également proposée pour les élèves de 3^{ème} prépa-métiers.

[délibération n° 12 – 16 POUR/ 16 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-4-8 Convention avec la Maison Des Lycéens

La Maison des Lycéens est une association qui occupe gracieusement les locaux du lycée, c'est pourquoi une convention doit être établie entre les deux parties pour définir les règles de cette occupation. Le lycée ne donne pas de subvention à la MDL.

[délibération n° 13 – 16 POUR/ 16 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-4-9 Convention avec les « virades de l'espoir »

L'établissement et l'association « les virades de l'espoir » sont partenaires pour sensibiliser les élèves à la mucoviscidose autour de projets tels que la création de panneaux et d'affiches par les élèves de la section bois et STD2A, des défis sportifs tout en sensibilisant les élèves au développement durable et à la citoyenneté.

[délibération n° 14 – 16 POUR/ 16 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-4-10 Convention d'hébergement d'internes entre établissements

Les étudiants des lycées Renaudeau, Europe et de l'Hyrôme ont accès à des chambres qui sont réparties sur les deux lycées de Cholet. En l'espèce, c'est traditionnellement les élèves de l'Hyrôme qui sont hébergés au sein de l'internat des 2 lycées Choletais. Cependant, cela peut également concerner des élèves du lycée Renaudeau la Mode hébergés au lycée Europe. M. Deschamps propose au vote une seule convention permanente entre ces trois établissements pour un tarif annuel d'hébergement de 950€.

Un parent demande les critères d'accès à l'internat d'autant plus que la capacité d'accueil du lycée Renaudeau sera réduite d'un tiers lors des travaux de rénovation de l'internat. C'est la distance entre le domicile et l'établissement qui est le principal critère d'accès.

[délibération n° 15 – 16 POUR/ 16 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-4-11 Convention groupement d'achat viandes lycée Chevrollier

Comme chaque année, l'établissement participe au groupement d'achat des viandes géré par le lycée Chevrollier sur le département. L'offre est variée et répond aux attentes de l'établissement, à savoir, qualité bio ou label rouge et local.

[délibération n° 16 – 16 POUR/ 16 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-4-12 Convention de dons de denrées alimentaires entre le lycée et une association d'aide alimentaire

Lors de l'annonce du premier confinement, l'établissement a choisi de faire dons de ses denrées périssables à une association d'aide alimentaire dans le cadre de sa politique E3D. Pour encadrer les potentiels futurs dons, M. Deschamps propose au CA une convention où les associations doivent prendre en charge le transport frigorifique. Cependant, il y a peu de perte lors du fonctionnement normal et les denrées peuvent être refroidies très rapidement pour être resservies le lendemain.

[délibération n° 17 – 16 POUR/ 16 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-4-13 Avenant au contrat de contrôle d'équipements : ajout nacelle, avec la société APAVE

Vote pour le rajout au contrat d'équipement par la société APAVE d'une nacelle pour un tarif de 58€ HT.

[délibération n° 18 – 16 POUR/ 16 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]



1-4-14 Avenant au contrat avec la société SDJ : maintenance matériel de lingerie

Des résistances du lave linge industriel doivent être changées pour un coût élevé. Pour prévenir de futures pannes, M. Deschamps propose d'ajouter au contrat de maintenance des équipements de restauration avec la société SDJ, la maintenance du matériel de lingerie pour un coût annuel de 385€ HT.

[délibération n° 19 – 16 POUR/ 16 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-4-15 Présentation du projet « Minibigforest »

Monsieur le président présente le projet « Minibigforest », projet de végétalisation de la cour près du terrain de basket. Ce projet est né d'un projet pédagogique en lien avec le label E3D. Les élèves ont souhaité une amélioration de leur cadre de vie tout en faisant baisser la température de la cour en périodes chaudes. Ce projet s'inscrit également dans la politique de la région de stopper la minéralisation, c'est pourquoi la présidente de la région a répondu favorablement au projet porté par les éco-délégués. Après l'enlèvement du bitume, financé par la région, l'association bigforest plantera une forêt très dense de plusieurs essences. Ces arbres sont financés par du mécénat, l'établissement ne fera donc aucune dépense pour ce projet.

1-4-16 Protocole d'échange entre le lycée de la Mode et le Cégep Marie Victorin de Montréal

M. Guitton, DDFPT du site la Mode présente le partenariat entre le lycée de la mode et le Cégep de Montréal permettant d'offrir des mobilités à un étudiant québécois et neuf étudiants français. Cet échange a été mis à mal avec la Covid en raison du coût très important pour les étudiants français pour entrer au Québec dû aux frais d'isolement en hôtel. Les étudiants en DNMade ont la possibilité de participer à cet échange avec une année de césure sans perdre leur bourse.

M. Guitton précise que les étudiants n'ont pas le droit à une aide financière à l'internationale car le DNMade n'est pas une formation CROUS.

[délibération n° 21 – 16 POUR/ 16 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-4-17 Modalités de remboursement des frais de stage (élèves)

M. Deschamps propose une modification des modalités de remboursement des frais de stage en raison du nombre important de cas particuliers. Le calcul se fera sur la distance la plus faible entre le lieu de stage et le domicile ou entre le lieu de stage et l'établissement avec une indemnisation de 0,10€ du km au lieu de 0,07€. C'est donc une aide au surcoût lié au stage par rapport au trajet domicile-établissement.

M. Deschamps rappelle que l'aide de l'état est insuffisante (2000 €) et que la différence est financée en partie par la taxe d'apprentissage à hauteur de 15 000€, montant qui reste inférieur au coût réel payé par les familles. M. Deschamps rappelle qu'en cas de difficulté financière, les familles peuvent également faire appel au fonds social.

Un parent d'élève demande si le remboursement des frais de stage pourrait être une somme fixe pour tous les élèves. M. Guitton rejette cette proposition qui défavorise les élèves qui ont un stage loin de chez eux.

[délibération n° 22 – 15 POUR/ 16 – 1 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-5 QUESTIONS DIVERSES

QUESTION 1 :

Bilan de la visio-conférence sur les périodes où les règles sanitaires ont imposé ce fonctionnement :

Quelle est la proportion de cours qui se sont tenus en visio suivant les cursus ?

Quel retour en est fait pour le lycée, les professeurs et les élèves ?

Que faudrait-il faire pour optimiser cet usage en cas de renouvellement ?

La question diverse est posée par les parents d'élèves qui ont relevé des inégalités entre les classes concernant les heures proposées en visio et la charge de travail.

Madame Legardinier, proviseure adjointe, explique cette inégalité par des problèmes techniques indépendants de la volonté des enseignants même si des progrès restent à faire sur l'usage du numérique pour les élèves et les enseignants. Le constat est que rien ne vaut les cours en présentiel.

(E)

M. Duret, enseignant, s'interroge sur le contrat d'objectif aux vues des deux années passées, Monsieur le Président répond qu'en raison de la quantité de choses à gérer ces deux années, la priorité n'a pas été donnée au contrat d'objectif d'autant plus qu'il n'a été fait aucune demande de l'académie à ce sujet.

6/6

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 20h30.

La Secrétaire de séance
Laurence Moan



Le Président de séance
Hervé DOUAGLIN

